BRIEFING ENTREPRISES

JANSSENS
LAW FIRM

La SRL belge

Créer votre société sans capital minimum ?



Indépendant qui se lance, associés qui s'unissent, entreprise familiale : la société à responsabilité limitée est une forme de société souple. **Pas de capital minimum**, mais une exigence : démarrer avec des **moyens suffisants** pour votre projet.

1
PERSONNE
suffit pour créer une SRL

Pourquoi une SRL ?

1. **Votre patrimoine est séparé** : vous ne risquez en principe que votre apport.
2. **C'est souple** : les statuts s'adaptent à votre projet et à vos associés.
3. **Vous gardez la main** : l'entrée d'un nouvel actionnaire est encadrée.
4. **Souvent moins d'impôts** qu'en nom propre, au-delà d'environ 100 000 € de chiffre d'affaires par an.

0 €

De **capital minimum** imposé par la loi.

2 ans

Votre plan financier doit montrer que les fonds suffisent pour les **deux premières années**.

3 ans

Faillite dans les trois ans ? Le juge vérifie si ces fonds étaient **suffisants**.

« Je lance mon studio de graphisme. Faut-il vraiment un capital ? »

Yanis, graphiste.

Non. Mais son plan financier doit montrer que ses fonds de départ suffisent pour les **deux premières années**.



ATTENTION

Si la SRL fait faillite dans les trois ans et que ses moyens de départ étaient **manifestement insuffisants**, les fondateurs peuvent être tenus de payer une partie de ses dettes.

Créer votre SRL en 3 étapes



1 Préparer le plan financier

Vous le remettez au notaire avant la création. Il couvre **au moins deux ans** et contient notamment :

- la description précise de l'activité ;
- toutes les sources de financement ;
- un bilan d'ouverture et des bilans prévus à 12 et 24 mois ;
- un budget des recettes et des dépenses ;
- les hypothèses retenues.

2 Signer chez le notaire

L'acte de constitution est **obligatoirement notarié**. Il fixe les statuts, les apports et les premiers administrateurs. Budget à prévoir : honoraires du notaire, frais de dépôt et de publication ; demandez un devis.

3 Publier et s'inscrire

L'acte est déposé au greffe et publié au **Moniteur belge**. La SRL reçoit son numéro d'entreprise. Avant de démarrer ses activités, elle s'inscrit auprès d'un **guichet d'entreprises**. Ses bénéficiaires effectifs sont inscrits au **registre UBO**.

Qui décide ?	Assemblée générale	Administrateur(s)
Qui ?	Les actionnaires	**Un seul suffit** ; une personne physique ou une société
Rôle	Nomme et révoque les administrateurs, approuve les comptes, décide des distributions	Gère et représente la SRL ; les statuts peuvent prévoir un collège

Bon à savoir : céder ses actions

Sauf autre règle dans les statuts, céder des actions à un tiers demande **l'accord d'au moins la moitié des actionnaires détenant les trois quarts des actions**. Pas besoin d'accord pour céder à un actionnaire, au conjoint ou cohabitant légal, aux parents ou aux enfants.

Et l'impôt ? Le vendeur peut devoir **10 %** sur la plus-value réalisée depuis le 1er janvier 2026. S'il détient au moins 20 % de la SRL, le premier million d'euros est exonéré, puis des taux réduits s'appliquent. L'acheteur ne paie pas cet impôt ; une donation est soumise aux droits de donation régionaux.

QUESTION FRÉQUENTE

Puis-je créer une SRL seul ?

Oui : **une seule personne** peut fonder la SRL, en être l'unique actionnaire et l'administrateur.



Se verser un dividende : deux tests

La SRL n'a pas de capital qui protège ses créanciers. Avant de verser un dividende aux actionnaires, elle doit donc passer deux tests.

1 Le test d'actif net

Après le versement, ce que possède la SRL doit **rester supérieur à ses dettes**. Le calcul se fait sur les derniers comptes approuvés ou sur une situation plus récente.

2 Le test de liquidité

Les administrateurs vérifient que la SRL pourra encore payer ses dettes à leur échéance pendant **au moins douze mois**. Ils le justifient dans un rapport écrit.

! Si les tests sont mal faits

Les administrateurs qui savaient, ou auraient dû savoir, que la SRL ne pourrait plus payer ses dettes sont **solidairement responsables** du dommage. La SRL peut aussi exiger le remboursement de ce qui a été versé.

+ Et si l'argent vient à manquer ?

C'est la sonnette d'alarme : si l'actif net devient négatif, ou si les dettes des douze prochains mois ne sont plus couvertes, les administrateurs réunissent l'assemblée **dans les deux mois** et proposent des mesures de redressement, ou la dissolution.

Un exemple

En fin d'année, le studio de Yanis a dégagé un bénéfice. Avant de se verser un dividende, il vérifie deux choses : après le versement, la SRL possède-t-elle toujours plus qu'elle ne doit ? Et pourra-t-elle encore payer son loyer, ses fournisseurs et ses impôts pendant les douze mois suivants ? Si l'une des réponses est non, **le dividende attend**.

QUESTION FRÉQUENTE

Faut-il un pacte d'actionnaires ?

Pas obligatoire, mais **indispensable dès que vous êtes plusieurs**. Ce contrat privé entre actionnaires n'est pas publié. Il règle ce que les statuts taisent : politique de dividendes, droit de rachat prioritaire, départ d'un associé, prix des actions, décisions qui exigent l'unanimité. Il peut aussi prévoir comment sortir en cas de désaccord, ou ce qui arrive si un associé part ou décède. Il peut limiter la cession des actions, jamais l'assouplir.



! ATTENTION

Le remboursement d'une distribution irrégulière peut être réclamé aux actionnaires qui l'ont reçue, **même de bonne foi**.

Impôt, comptes et dirigeants

Ce que la SRL paie, et ce qu'elle doit publier.

1 L'impôt des sociétés

Le taux normal est de **25 %**. Une petite société peut payer **20 %** sur ses premiers 100.000 € de bénéfice, à certaines conditions.

Cinq points d'écart sur 100.000 €, c'est jusqu'à **5.000 € d'impôt en moins** chaque année : les conditions valent la peine d'être anticipées dès la création.

2 Les conditions du taux réduit

- Verser à au moins un dirigeant une **rémunération minimale**, fixée par la loi et indexée chaque année, à partir de la cinquième année ;
- une rémunération plus basse suffit si le bénéfice imposable ne la dépasse pas ;
- les avantages en nature forfaitaires (voiture, logement…) ne peuvent dépasser 20 % de la rémunération.

3 Les comptes annuels

Une petite société ne dépasse pas plus d'un de ces seuils : 50 travailleurs, 11,25 M€ de chiffre d'affaires, 6 M€ de total du bilan. Elle n'a **pas besoin d'un commissaire aux comptes**.

4 Le dépôt des comptes

Les comptes annuels approuvés par l'assemblée sont déposés à la **Banque nationale** dans les trente jours, au plus tard sept mois après la clôture de l'exercice. En cas de retard, le dommage subi par les tiers est présumé en découler.

QUESTION FRÉQUENTE

Puis-je être salarié de ma SRL ?

Pas comme administrateur : la loi interdit un contrat de travail pour ce mandat. **Pour une autre fonction (ex. directeur commercial ou technique), réellement distincte et exercée sous l'autorité de la SRL, un contrat de travail reste possible.** Il s'apprécie au cas par cas : les tâches, l'horaire et l'autorité doivent vraiment différer de ceux du mandat. Mieux vaut le préparer avec un conseil.





Vous créez ou faites évoluer une SRL ? Parlons-en.

Plan financier, statuts, convention d'actionnaires, rémunération : nous vous aidons à bien démarrer.

+32 (0)2 / 643.36.36 hello@janssens.law janssens.law

Références : Code des sociétés et des associations, art. 1:1, 1:24, 2:5, 3:10, 3:72, 5:1, 5:3, 5:4, 5:16, 5:63, 5:64, 5:67, 5:70, 5:73, 5:82, 5:142 à 5:144 et 5:153 ; Code de droit économique, art. III.49 ; Code des impôts sur les revenus 1992, art. 215 (modifié par la loi du 15 juillet 2026) ; loi du 6 avril 2026 introduisant un impôt sur les plus-values sur les actifs financiers.

Designed by LegalStudio - Credits : pikisuperstar / Magnific.com · macrovector / Magnific.com